

## Règlement

### 1. Organisation

La 32<sup>ème</sup> édition du Festival du court métrage de Namur Média 10/10 se déroulera du 16 au 20 novembre 2010.

Elle est organisée par Le Service de la Culture de la Province de Namur, en collaboration avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté Wallonie- Bruxelles et l'asbl Namur-Média.

### 2. Conditions de participation

Le festival présentera uniquement des courts métrages en compétition. La durée de ceux-ci ne pourra dépasser 30 minutes. Il y aura 3 catégories en compétition: animation - fiction - documentaire.

Les courts métrages des catégories animation - fiction - documentaire devront être produits, coproduits et/ou réalisés par un ressortissant de la Communauté française de Belgique et devront avoir été terminés après le 30 juin 2009.

### 3. Inscription et sélection

Les fiches d'inscription DUMENT REMPLIES devront être envoyées à Média 10/10 Avenue Golenvaux 14 5000 Namur / BELGIQUE, avant le 31 août 2010 dernière limite. (Ecoles de cinéma exceptées > 15 septembre) Un comité de sélection, désigné par les organisateurs, retiendra les courts métrages pour la compétition. Ses décisions seront souveraines et sans appel.

Les courts métrages ou copies vidéo de ceux-ci (sur support DVD ou DV) devront être envoyés en vue de la présélection pour le 31 août 2010 au plus tard, soit à l'adresse de Média 10/10, soit à l'Espace 27 septembre, Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles, Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles / BELGIQUE. Seuls les courts métrages retenus par le comité de présélection seront présentés au festival.

Pour être projetés, les courts métrages devront obligatoirement être sur support 16mm ou 35mm pour la pellicule et sur support Bétacam SP, Bétacam digital, DV, DV Cam, HD Cam et DVCPRO 25/50 pour la vidéo. Aucun autre support ne sera accepté pour les projections en compétition. Les courts métrages sélectionnés pour la compétition devront être envoyés pour le 29 octobre 2010 au plus tard, (voir point 7.)

### 4. Droits d'auteur

Le participant et son ayant droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

### 5. Attribution des prix

Un jury désigné par les organisateurs attribuera les prix du festival.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel. Seuls les réalisateurs des courts métrages, ou leurs ayants droits, seront les bénéficiaires de ces prix. Il sera notamment attribué 1 prix par catégorie  
1/ prix du meilleur documentaire  
2/ prix de la meilleure fiction  
3/ prix de la meilleure animation

### 6. Projections

Média 10/10 s'engage à assurer les projections dans les meilleures conditions techniques et de sécurité.

Les courts métrages seront assurés pour toute la durée pendant laquelle Média 10/10 en aura la charge, soit du 16 au 20 novembre 2010.

### 7. Expédition des courts métrages et des cassettes

Les frais d'expédition des courts métrages sélectionnés sont à la charge des participants.

Les courts métrages sélectionnés (originaux) pourront être récupérés soit au Ministère (Boulevard Léopold II, 44-1080 Bruxelles/Belgique), soit au festival Média 10/10.

Les copies des courts métrages envoyées pour la sélection seront conservées pour archives.

### 8. Annexes

Une photo du court métrage devra impérativement être envoyée pour le catalogue, avec le document d'inscription.

### 9. Invitations

Les réalisateurs et les producteurs des courts métrages sélectionnés seront accrédités au festival. 2 invitations, valables pour 2 personnes leur seront offertes.

La présence du réalisateur ou son représentant désigné est impérative lors de la soirée de clôture, le 20 novembre.

### 10. Litiges

L'inscription au festival implique l'accord des participants sur les présentes dispositions. En cas de contestation, seuls les tribunaux de Namur seront compétents.

du 16 au 20 novembre 2010



Festival  
du court métrage  
de Namur (Média 10-10)

## Compétition de la Communauté française de Belgique

### ATTENTION !

ce document doit être envoyé avant le 31 ■ 08 ■ 2010

Envoyez votre inscription au

**Festival du court métrage de Namur  
(Média 10-10)  
Secteur Cinéma - Maison de la Culture  
de la Province de Namur**



Avenue Golenvaux, 14 ■ 5000 Namur ■ Belgique  
T + 32 (0) 81 776 786 ■ F + 32 (0) 81 776 959  
E-mail media10-10@province.namur.be ■ www.media10-10.be

|                      |                              |                                    |  |
|----------------------|------------------------------|------------------------------------|--|
| <b>TITRE DU FILM</b> | <input type="text"/>         |                                    |  |
| <b>RÉALISATEUR</b>   | NOM <input type="text"/>     | TÉLÉPHONE <input type="text"/>     |  |
|                      | ADRESSE <input type="text"/> | FAX <input type="text"/>           |  |
|                      | <input type="text"/>         | MAIL <input type="text"/>          |  |
|                      | <input type="text"/>         | SITE INTERNET <input type="text"/> |  |
| <b>PRODUCTION</b>    | NOM <input type="text"/>     | TÉLÉPHONE <input type="text"/>     |  |
|                      | ADRESSE <input type="text"/> | FAX <input type="text"/>           |  |
|                      | <input type="text"/>         | MAIL <input type="text"/>          |  |
|                      | <input type="text"/>         | SITE INTERNET <input type="text"/> |  |
| <b>COPRODUCTION</b>  | NOM <input type="text"/>     | TÉLÉPHONE <input type="text"/>     |  |
|                      | ADRESSE <input type="text"/> | FAX <input type="text"/>           |  |
|                      | <input type="text"/>         | MAIL <input type="text"/>          |  |
|                      | <input type="text"/>         | SITE INTERNET <input type="text"/> |  |

